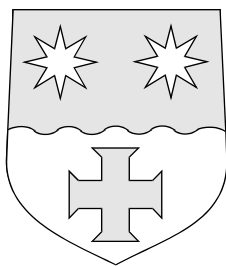


ADMINISTRATION COMMUNALE
LINTGEN



Avis

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande, dont les détails ci-dessous a été introduite :

Ministre(s) en charge :	Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Administration(s) concernée(s) :	Administration de l'environnement
N° du dossier :	1/26/0256
Date de la demande :	15 juin 2026
Demandeur :	Wandpark Miersch SA
Objet :	Modification du délai de mise en exploitation de l'autorisation 1/22/0498 du 10 octobre 2023 concernant le parc éolien « Wandpark Miersch »
Emplacement de l'objet :	WEA1 (LUREF : 78828E / 89626N) et WEA2 (LUREF : 79026E / 88955N)
Localité :	Mersch et Lintgen

Lintgen, le 17 août 2026

Le Bourgmestre,